



Andermatt
France



Madex® Twin

Insecticide de Biocontrôle

Virus de la granulose de *Cydia pomonella*, isolat V22 : 3 x 10¹³ corps viraux/L

Traitement des parties aériennes pêchers, abricotiers, amandiers, noyers, pommiers, poiriers, cognassier, nashi, prunier contre les chenilles foreuses des fruits : *Cydia pomonella* et *Grapholita molesta* : **0,1 L/ha**

Formulation : suspension concentrée (SC).

AMM N° 2140238 - Andermatt Biocontrol GMBH-Zellerstrasse 9, 79618 Rheinfelden (Allemagne)

Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement (CE) N°834/2007

200 ml

PRODUIT RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS : Utilisez les produits phytosanitaires avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

ANDERMATT FRANCE

80 chemin de l'aviation - Bât B - 64200 Bassussary

Tél. : 05 64 11 51 04 - contact@ander-matt.fr

Préparation fabriquée par : Andermatt Biocontrol S.A., Suisse
® est une marque déposée Andermatt Biocontrol S.A.

Numéro de lot : voir indication sur le bouchon

Dose d'emploi : La dose à appliquer est de 0,1 l/ha

Recommandations d'emploi : Madex® Twin est efficace sur les jeunes larves du carpocapse et tordeuse orientale du pêcher. Madex® Twin peut être appliqué 9 fois par an contre carpocapse des pommes et des poires et 12 fois par an contre tordeuse orientale du pêcher. **Délai avant récolte** : 1 jour. / **Délai de Ré-entrée** : 6 heures / **Zone Non Traitée** : 5 mètres. / **Ne pas traiter durant toute la période de floraison et pendant la période de production des exsudats.**

Pour réduire le risque d'apparition d'organismes résistants, il est possible d'alterner les traitements réalisés avec des insecticides ayant des modes d'actions différents ou avec des souches de CpGV surmontant la résistance au CpGV-M (par exemple Madex® Pro). Par précaution, évitez de traiter deux générations successives uniquement avec Madex® Twin et limitez en conséquence le nombre d'applications annuelles.

Préparation de la bouillie : Respecter les conseils de prudence. Remplir la cuve à moitié d'eau, verser directement Madex® Twin puis, compléter le volume de bouillie. Maintenir une agitation efficace pendant la préparation.

Après l'utilisation, rincer et nettoyer les appareils soigneusement avec de l'eau conformément à la réglementation en vigueur. Effectuez une pulvérisation homogène avec un volume de bouillie suffisant pour mouiller les feuilles, rameaux et fruits.

Volume de bouillie appliqué : Il est essentiel d'effectuer une pulvérisation homogène avec un volume de bouillie suffisant pour mouiller les feuilles, rameaux et fruits sans provoquer

la formation de grosses gouttelettes ou le ruissellement.

Compatibilité : Respecter la législation en vigueur. Ne pas mélanger Madex® Twin avec tout produit pouvant conduire à un pH dans la cuve inférieur à 5 ou supérieur à 8,5 ainsi qu'avec tout produit contenant du cuivre.

Stockage : Ce produit, d'origine naturelle, est sensible aux conditions de stockage. Stocké dans son emballage d'origine fermé, au froid (réfrigérateur ou chambre froide spécifiques) à 5°C, cette préparation se conserve pendant 2 ans. Congelé à -18°C, cette préparation se conserve pendant plus de 2 ans.

IMPORTANT : Conduisez sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte sous votre responsabilité de tout facteur particulier concernant votre exploitation tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces. Le fabricant garantit la qualité des produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise en marché du Ministère chargé de l'Agriculture.

Précautions d'emploi

Premiers soins : En cas d'inhalation (ceci n'est possible que par exposition à un produit chaud), passer à l'air frais, se reposer, en position à demi verticale, desserrer les vêtements. Oxygène ou respiration artificielle en cas de difficulté de respiration. Consulter un médecin après une exposition importante. Le traitement symptomatique est conseillé.

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas d'irritation. Mettre les vêtements à la blanchisserie avant réutilisation. Après un contact avec la peau, laver immédiatement et

abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau. Soulever les paupières du globe oculaire pour assurer le rinçage en profondeur. Consulter un médecin en cas d'irritation. **En cas d'ingestion** : Pas de symptômes ni d'effets typiques connus. Consulter un médecin.

MADEX® TWIN - CLASSEMENT

Contient du granulovirus de *Cydia pomonella*. Peut entraîner une réaction de sensibilisation
Phr Risque : SANS CLASSEMENT
Phr Prudence / VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LE CLASSEMENT ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE.

Conseil de Prudence :

Contient du granulovirus de *Cydia pomonella*. Peut entraîner une réaction de sensibilisation.

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les vapeurs.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
- EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- SPl Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
- SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée dans la culture pour les travailleurs : 6 h.

Pour protéger l'opérateur, porter :

Pendant le mélange/chargement :

Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB 3 à porter par-dessus la combinaison précitée ; Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ; Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; Demi-masque filtrant anti-aérosols (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN140) connecté à un filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3.

Pendant l'application :

Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;

Si application avec tracteur sans cabine :

Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique ; Demi-masque filtrant anti-aérosols (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN140) connecté à un filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3 ; Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;

Si application avec tracteur avec cabine :

Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec une lance ou un pulvérisateur à dos : Gants en nitrile certifiés EN 374-3 réutilisables ; Demi-masque filtrant anti-aérosols (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN140) connecté à un filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3.

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : Gants en nitrile certifiés EN 3743 ; Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB 3 à porter par-dessus la combinaison précitée ; Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ; Demi-masque filtrant anti-aérosols (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN140) connecté à un filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3. Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Ne pas réutiliser l'emballage vide. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via un système de collecte spécifique. Réemploi de l'emballage interdit. Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti-poison, puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude :

N° Vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).
Fiche de données de sécurité disponible via Quick-FDS ou sur simple demande.